



Les réseaux REVE s'engagent à respecter la charte suivante

Le lycée à la tête d'un Réseau d'Établissements à Vocation Européenne fait de la pratique des langues vivantes un vecteur de réussite et de progrès pour les élèves, tant sur le plan des pratiques pédagogiques que de l'ouverture à l'international. Cet établissement se signale par une recherche constante de qualité et par la valorisation du plurilinguisme.

Le lycée travaille en réseau avec l'ensemble des établissements scolaires de son territoire (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, collèges et écoles): des actions communes sont organisées, des projets sont actés.

Le lycée favorise l'émergence et le développement d'un département " Langues vivantes " qui bénéficie en particulier de salles équipées (vidéoprojecteurs, TBI) et d'outils nomades. Il encourage des pratiques pédagogiques innovantes qui intègrent le numérique et favorisent le développement des compétences des élèves dans les différentes activités langagières.

L'ensemble des établissements du réseau facilitent la mise en place de dispositifs ciblant une meilleure prise en compte des besoins des élèves (groupes de compétences, groupes à effectifs réduits ...) et un travail collaboratif à base de projets (e-twinning entre classes au sein dudit réseau...).

Les lycées, les collèges et les écoles appartenant à un même réseau se concertent périodiquement afin d'élaborer et de mener des actions communes de politiques de langues et de partenariats internationaux. Ils contribuent à la mise en place d'une réelle concertation interdégradés pour s'assurer de la cohérence, de la continuité des parcours des élèves et étayer les apprentissages en vue d'une meilleure maîtrise des langues vivantes

Des partenariats actés avec des partenaires étrangers se concrétisent par des échanges réels ou virtuels. Ils donnent lieu à des projets de diverse nature menés conjointement (expositions, pages web, réalisations de films, spectacles etc.).

Élèves et professeurs participent aux programmes de mobilité proposés au niveau national et/ou académique. Les séjours de plusieurs semaines à l'étranger pour les élèves sont encouragés. La mobilité peut prendre des formes diverses : stages en entreprise, implication dans des actions de volontariat, voyages d'étude etc.

Des stages de langues vivantes pour le réseau sont organisés pendant les congés scolaires.

Une ou plusieurs équipes participent aux débats citoyens en langue étrangère.

Des projets ou des actions contribuent à valoriser le plurilinguisme (clubs, revue de presse internationale, signalétique etc.) y compris les langues pratiquées par les élèves en dehors de l'établissement scolaire. Les compétences acquises par les élèves à l'étranger doivent aussi être prises en compte.

Des actions communes d'analyse de problèmes pédagogiques sont menées de concert par les différentes équipes pédagogiques du réseau et ses partenaires étrangers. Exemple : " le décrochage scolaire ".

Les langues enseignées dans l'établissement sont ainsi valorisées et associées à cette démarche de qualité qui fera l'objet d'un volet spécifique du projet d'établissement.

Labellisé pour une durée de trois ans, le réseau fera l'objet d'une expertise au terme de cette période.